

# Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE)

## DOSSIER DE PRESSE

Mise en place de la Commission : 8 février 2019

*« Seul l'établissement de la vérité peut permettre de sortir de l'ère actuelle du soupçon, de mettre à plat des modes de fonctionnement, de réparer ce qui doit l'être et d'éviter que des errements passés ne se répètent »*

**Jean-Marc Sauvé.**

Président de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église

Contacts :

### INFLUENCE & STRATÉGIE

Clarisse Coufourier - 06 09 18 26 58 - [clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr](mailto:clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr)

Olivier Roisin - 06 29 77 59 85 - [olivier.roisin@influenceetstrategie.fr](mailto:olivier.roisin@influenceetstrategie.fr)

Plusieurs affaires de pédophilie dans l'Église catholique française ont surgi ces dernières années en France, révélant parfois des faits très anciens. Ces révélations ont contribué à libérer la parole de nombreuses victimes. A l'évidence, ces affaires ont eu un grand retentissement et elles ont suscité un profond malaise dans l'opinion publique catholique et, plus largement, au sein de la société française.

Il est aussi très vraisemblable que toutes les réponses appropriées n'ont pas été apportées à ces affaires. La manière dont elles ont été traitées dans les décennies passées n'a pas manqué de provoquer au cours des dernières années de la défiance, de l'incompréhension et de la colère. Elle a même suscité la mise en cause de responsables de l'Eglise pour non-dénonciation de crimes.

Les révélations récentes suggèrent que les abus sexuels n'ont pas constitué des actes isolés et que le silence gardé sur des faits même anciens n'est pas acceptable. Les faits rapportés interrogent sur le fonctionnement de toute l'institution et justifient une réflexion collective approfondie.

La prise de conscience de la dimension du phénomène n'a été que progressive et la pleine mesure de l'ampleur des abus dans l'Eglise catholique n'a sans doute pas encore été prise.

Cette situation n'est pas propre à la France et de nombreux pays d'Europe, d'Amérique et d'Océanie sont aussi ébranlés par la révélation d'abus sexuels, anciens ou récents, sur des mineurs, qui n'ont pas été sanctionnés de manière adéquate.

En ce qui concerne l'Eglise de France, il s'agit aujourd'hui avant tout de modifier cet état d'esprit, de procéder à un état des lieux aussi complet que possible des affaires d'abus sexuels depuis le début des années 50, de faire face aux drames subis et à la souffrance des victimes, de réfléchir lucidement aux réponses à leur apporter et d'empêcher la reproduction des schémas du passé. Tel est l'objet de la mission qui a été confiée à la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise catholique.

## La genèse

Avant les années 2000, les cas d'abus sur mineurs étaient souvent traités, d'après les témoignages des évêques eux-mêmes, dans la confidentialité. La principale mesure prise était le plus souvent un changement d'affectation du prêtre ou du religieux, sans que le risque de récurrence, ni la nécessité d'une thérapie et d'une sanction pénale ne soient réellement pris en compte.

Lors de son Assemblée plénière du 9 novembre 2000, la Conférence des Evêques de France a affirmé le caractère profondément destructeur des actes de pédophilie et la nécessité que les prêtres qui se sont rendus coupables de tels actes en répondent devant la justice.

En 2003 a été publiée la brochure d'information et de prévention « Lutter contre la pédophilie » très largement diffusée au sein de l'Eglise, et qui a fait l'objet de rééditions en 2010 et 2017.

A la suite des conclusions de l'Assemblée plénière des évêques du 18 mars 2016, un ensemble de mesures ont été prises par la Conférence des Evêques de France, avec la création d'une cellule permanente de lutte contre la pédophilie au niveau national, d'un poste de déléguée générale à la lutte contre la pédophilie, et de cellules locales d'accueil et d'écoute des victimes dans les diocèses.

Une commission nationale d'expertise indépendante, présidée par une personnalité laïque, M. Alain Christnacht, a également été créée. Elle est composée d'experts et sa mission est de conseiller les évêques dans l'évaluation de la situation de prêtres ou religieux condamnés et ayant exécuté leur peine, et de prêtres ou religieux non poursuivis pour cause de prescription.

Le 7 novembre 2018, lors de leur assemblée plénière à Lourdes, les évêques de France ont décidé, en complément des dispositifs déjà en œuvre, la création d'une commission indépendante destinée plus globalement à faire la lumière sur le passé, pour en tirer les conséquences et rétablir la confiance. La Conférence des religieux et religieuses de France, lors de son Assemblée Générale à Lourdes le 12 novembre 2018, s'est pleinement associée à cette démarche destinée à « la mise en place d'une commission indépendante chargée de faire la lumière sur les abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique depuis 1950, de comprendre les raisons qui ont favorisé la manière dont ont été traitées ces affaires et de faire des préconisations, notamment en évaluant les mesures prises depuis les années 2000 ».

Le 13 novembre 2018, Jean-Marc Sauvé **(1)**, vice-président honoraire du Conseil d'État, a été chargé de présider cette commission.

Le 20 novembre, il a reçu sa lettre de mission **(2)** signée de la main de Monseigneur Georges Pontier - archevêque de Marseille et président de la Conférence des évêques de France - et de Sœur Véronique Margron - présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France.

**(1) biographie ci jointe en annexe 1**

**(2) lettre de mission ci-jointe en annexe 2**

## Une commission libre, pluraliste, indépendante et transparente

Jean-Marc Sauvé ne s'est pas porté candidat à la fonction de président de la Commission. Son expérience professionnelle, comme sa réputation d'indépendance et d'intégrité, expliquent qu'il ait été sollicité pour mener à bien cette tâche.

**En acceptant cette responsabilité, il a mis en avant deux raisons principales :**

**d'une part ;**

*« Cela concerne des faits graves : des abus sexuels commis sur des jeunes et des personnes vulnérables dont les vies ont été durablement abîmées. »*

**d'autre part ;**

*« L'Église s'engage dans une démarche de retour sur elle-même, de transparence sur des défaillances ayant pu exister, en son sein, une démarche de réparation et de réforme qui permettra...d'éviter la répétition des faits.*

*Je crois que seul l'établissement de la vérité permettra de sortir de l'ère de suspicion et de controverse assez vive dans laquelle nous sommes entrés. »*

La lettre de mission adressée à Jean-Marc Sauvé assigne à la commission un très large champ d'investigations tout en lui laissant la plus grande liberté pour fixer ses méthodes de travail. Ses membres ne seront pas rémunérés ; ils exerceront leur mission en toute indépendance, notamment vis-à-vis de l'Eglise catholique. La Conférence des évêques assurera le financement de son fonctionnement (locaux, secrétariat, outils numériques, collaborateurs...). Les archives des diocèses et des institutions religieuses seront accessibles à la commission.

### **Une commission libre de ses actions**

Tous les membres ont été désignés par Jean-Marc Sauvé pour répondre au mieux à la mission de la Commission. La liste a été composée par lui seul ; il a défini chacune des familles de profils ; il a auditionné de nombreux candidats et il a finalement retenu ceux qui lui semblaient le plus aptes et les plus disponibles pour servir les buts de la commission.

La Commission dispose d'un mandat très large à la fois géographique (tout le territoire français, de métropole et d'outre-mer), temporel (70 ans) et personnel, qu'il s'agisse des auteurs des faits (clercs et religieux) et des victimes (mineurs et personnes vulnérables). Son champ de réflexion et ses investigations ne sont pas restreints.

Les méthodes de travail de la commission seront déterminées par elle seule.

### **Une commission pluraliste**

La commission est composée de professionnels aux compétences variées dans les domaines du droit (pénal, canonique et de la protection de l'enfance), de la psychiatrie et de la psychanalyse, de la médecine et de la santé, de l'éducation et du travail social, de l'histoire et de la sociologie et enfin de la théologie. Les personnes qui en font partie ont acquis une réelle légitimité dans leur domaine respectif de compétences. Les conditions sont par conséquent réunies pour que se déroule un travail interdisciplinaire en profondeur.

La commission est composée de personnes dont les opinions philosophiques et religieuses sont diverses : elle compte des croyants de différentes confessions ainsi que des incroyants, agnostiques ou athées.

La commission est composée de 12 hommes et de 10 femmes appartenant à des générations différentes. Sa moyenne d'âge est de 57 ans.

### **Une commission indépendante**

La commission ne dépend de personne, ne reçoit aucune directive de quiconque et elle rendra, au terme de ses travaux, un rapport public.

Une convention a été signée entre le Président de la Conférence des Evêques et le président de la commission, destinée à définir les concours financiers et matériels qui sont nécessaires à son fonctionnement. Cette convention assure que la commission disposera des moyens nécessaires à ses travaux. Elle garantit l'indépendance et la confidentialité de ces travaux.

### **Une commission transparente**

Le rapport de la commission sera, comme la lettre de mission le prévoit, rendu public, tout en veillant à ce que soit préservé l'anonymat des personnes concernées.

Le rapport détaillera la méthodologie qui aura été suivie et les éventuelles limites ou difficultés qui auront été rencontrées.

Le rapport comprendra également la liste des personnalités qui auront été entendues à titre d'experts pour éclairer la commission sur ses méthodes ou sur son objet d'étude.

Pendant le déroulement de ses travaux, la commission veillera à ménager des fenêtres de publicité sur son programme général, l'avancement de ses travaux et certaines de ses auditions.

## **Les missions de la Commission**

La mission s'articulera autour de trois grandes phases : l'établissement des faits, la compréhension de ce qui s'est passé et la prévention de la répétition de tels drames. En revanche, elle n'aura pas pour mission d'établir des responsabilités personnelles.

### **L'établissement des faits**

Le premier travail de cette commission sera, dans toute la mesure du possible, de recenser et d'établir les faits. Bien souvent, les victimes n'osent pas parler. La commission a pour première mission d'établir les faits en travaillant avec les victimes, les institutions religieuses et les services publics en capacité de l'éclairer. Elle contribuera à libérer et recueillir la parole des victimes. Son existence manifeste la reconnaissance que des abus graves ont été commis sur des mineurs et des personnes vulnérables. On a pu constater qu'il s'écoule parfois plus de 30 ans entre des abus commis et la possibilité de les exprimer. Ce constat rend particulièrement pertinent le choix de la période d'étude très supérieure à un demi-siècle. Libérer la parole, entendre les victimes, recueillir les témoignages sera au cœur des missions de la commission.

### **la compréhension de ce qui s'est passé**

Il faudra ensuite examiner quelles suites ont été réservées, ou pas, aux abus sexuels constatés en tenant compte du contexte des époques concernées.

### **La prévention de la répétition de tels drames**

Il faudra, en troisième lieu, analyser les mécanismes, notamment institutionnels et culturels, ayant permis qu'aient pu être commis des abus sexuels et que ces abus n'aient pas été traités de manière adéquate.

Il faudra également évaluer la pertinence et l'efficacité des dispositions prises par l'Eglise catholique depuis le début des années 2000, pour lutter contre les abus sexuels et, spécialement, la pédophilie.

Puis viendra le temps des propositions et des recommandations.

La commission fera les propositions les plus aptes à reconnaître la souffrance des victimes, à corriger les manquements constatés et à prévenir et empêcher la répétition de ces drames, en tirant toutes les leçons du passé.

## ANNEXE 1

### Composition de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église

- Président : Jean-Marc SAUVÉ

#### Membres :

- Laetitia ATLANI-DUAULT
- Nathalie BAJOS
- Thierry BAUBET
- Sadek BELOUCIF
- Jean-Marie BURGUBURU
- Alice CASAGRANDE
- Alain CORDIER
- Carole DAMIANI
- Anne DEVREESE
- Antoine GARAPON
- Didier GUERIN
- Astrid KAPTIJN
- Christine LAZERGES
- Laurence MARION
- Joël MOLINARIO
- Marion MULLER-COLARD
- Stéphane de NAVACELLE
- Philippe PORTIER
- Jean-Pierre ROSENCZVEIG
- Florence THIBAUT
- Jean-Pierre WINTER

## Jean-Marc SAUVÉ - Président, vice-président honoraire du Conseil d'Etat



Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, Jean-Marc Sauvé est ancien élève de l'École nationale d'administration. Il a rejoint le Conseil d'État en 1977. Il a présidé cette institution de 2006 à 2018, ainsi que parallèlement, le conseil d'administration de l'ENA et la Commission pour la transparence financière de la vie politique. Il a exercé, à l'extérieur du Conseil d'État, diverses responsabilités : conseiller technique au cabinet du garde des Sceaux (Robert Badinter) ; directeur de l'administration générale et de l'équipement au ministère de la Justice ; directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur ; préfet de l'Aisne et, de 1995 à 2006, secrétaire général du Gouvernement. Parallèlement à ces fonctions, il a présidé le conseil d'administration de l'Académie de France à Rome de 1999 à 2008 et a siégé au conseil d'administration du Musée du Louvre (2002-2008).

Jean-Marc Sauvé a présidé en 2010 la Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique, qui a remis au Président de la République le rapport intitulé « Pour une nouvelle déontologie de la vie publique ». Après l'attentat contre Charlie Hebdo, il a, avec Claude Onesta, proposé, sous le titre « Pour que vive la fraternité », la création d'une réserve citoyenne. Sur la proposition du président de la Cour de justice de l'Union européenne, il a également présidé de 2010 à 2018 le comité chargé d'évaluer l'aptitude des candidats aux fonctions de juge et d'avocat général à la Cour de justice et au Tribunal de l'Union.

Actuellement, Jean-Marc Sauvé préside les conseils d'administration de la Fondation Apprentis d'Auteuil et de la Cité internationale universitaire de Paris. Il est aussi le président des comités d'éthique de Paris 2024 (Jeux olympiques de Paris) et de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo).

**Laëtitia ATLANI-DUAULT** - Anthropologue, directrice du Collège d'étude mondiales à la fondation Maison des sciences de l'homme, directrice de recherche au CEPED (IRD, INSERM, Université ParisV)



Laëtitia Atlani-Duault est anthropologue et ses recherches portent sur l'anthropologie des institutions et la fabrique de l'aide humanitaire. Elle a reçu en 2008 la Médaille de bronze du CNRS en anthropologie et a été nommée en 2018 Chevalier de l'ordre des palmes académiques.

Laëtitia Atlani-Duault est Directrice de recherche au CEPED (IRD-Université Paris V) et dirige un centre de recherche en sciences sociales, le Collège d'études mondiales de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme. Elle est de plus Professeur affiliée à l'Université Columbia de New York et est régulièrement invitée comme Visiting Professor aux États-Unis, au Canada et en Europe.

Par le biais d'ethnographies de l'intérieur d'institutions habituellement très fermées, telles que les agences onusiennes, doublées d'ethnographies auprès des supposés bénéficiaires de leur assistance, elle a en particulier mené des recherches sur la violence sexuelle organisée et l'assistance onusienne dans les camps aux réfugiés victimes de viols ; les ressorts sociaux de l'épidémie de sida en Asie centrale et en Transcaucasie et les politiques onusiennes de la souffrance sociale ; les fonctionnements et logiques des ONG du Sud dans la promotion de la « bonne gouvernance » ; les théories et méthodes de l'anthropologie de l'aide humanitaire ; ou encore la santé globale comme laboratoire du monde de l'aide internationale. Ses travaux actuels portent sur la judiciarisation de la recherche en sciences sociales, et sur les reconfigurations de l'humanitaire dans la globalisation.

Ses livres et numéros spéciaux de revues incluent par exemple : Au bonheur des autres. Anthropologie de l'aide humanitaire ; Les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance » ; Humanitarian Aid in Post-Soviet Countries : An Anthropological Perspective ; Anthropologues et ONGs, des liaisons fructueuses ? ; Éclats d'empire, un nouveau Sud ? L'Asie centrale et la Transcaucasie ; Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement ; Ethnographies de l'aide ; La santé globale, laboratoire de l'aide internationale ? ; Chercheurs à la barre. Ses articles sont accessibles dans des revues telles que The Lancet ; Transcultural Psychiatry ; Psychopathologie africaine ; Social Science and Medicine ; Culture, Medicine and Psychiatry ; Medical Anthropology ; Tiers Monde ; Plos ; Public Understanding of Science et Ethnologie Française.

Laëtitia Atlani-Duault est enfin co-rédactrice en chef de la revue Socio et dirige une collection de livres aux Éditions de la Maison des sciences de l'Homme.

**Nathalie BAJOS** - Sociologue-démographe, directrice de recherche à l'INSERM



Docteure en sociologie et titulaire d'un master en démographie, Nathalie Bajos est directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Spécialiste du genre, ses recherches visent principalement à analyser la sexualité et les enjeux de santé qui s'y rattachent (contraception, avortement, VIH-Sida, agressions sexuelles). Ses travaux portent sur la population générale, les minorités sexuelles et les personnes migrantes dans différents contextes (France, Europe, Afrique sub-saharienne, Etats-Unis).

Elle a assuré la co-direction de plusieurs grandes enquêtes (enquêtes nationales sur la sexualité de 1992 et de 2006 ; enquêtes nationales sur la santé sexuelle de 2000, 2010, 2014 ; enquête internationale sur le recours à la contraception et à l'avortement en Afrique sub-saharienne de 2008.) Elle a été « Honorary Professor » à la London School of Hygiene and Tropical Medicine de 2008 à 2015.

Elle participe à de nombreux conseils scientifiques et a présidé la commission scientifique « Santé publique et sciences sociales » de l'Agence nationale de recherche sur le sida de 2007 à 2015. Elle a par ailleurs été membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes de 2013 à 2016. De 2015 à 2018, elle a rejoint le Défenseur des droits pour diriger le département de la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits. Dans ce cadre, elle a notamment développé un cadre d'analyse intersectionnelle des discriminations, conduit une enquête nationale sur l'accès aux droits et développé un programme d'éducation au (x) droit(s) pour les jeunes.

Elle assure aujourd'hui la co-direction scientifique de la nouvelle enquête nationale sur les sexualités en France et développe également un programme multidisciplinaire de recherche sur les inégalités sociales de santé analysées au prisme du genre.

Elle a publié plus d'une centaine d'articles scientifiques et dirigé plusieurs ouvrages dont Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé, avec Michel Bozon, paru en 2008 aux éditions la Découverte.

**Thierry BAUBET** - Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université Paris 13 et à l'INSERM, chef de service à l'Hôpital Avicenne, AP-HP



Thierry Baubet est psychiatre, spécialiste de la question des traumatismes psychiques. Après quelques années passées à exercer en psychiatrie générale et en addictologie, il se spécialise en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Ancien Chef de Clinique Assistant, il obtient un doctorat puis une Habilitation à Diriger des Recherches en psychologie, et le titre de Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (2010), nommé à l'Université Paris 13. Il est élu au Conseil National des Universités.

De 1998 à 2005, il a exercé la responsabilité technique de programmes de santé mentale destinés aux bébés, enfants et adolescents exposés aux violences à Médecins Sans Frontières, et y a mis en place des programmes d'intervention dans des contextes variés : guerres, catastrophes naturelles, enfants en situation de rue ou d'institutionnalisation forcée.

Aujourd'hui Thierry Baubet enseigne la psychiatrie et la psychologie à l'Université Paris 13 et participe à de nombreuses formations sur la question des traumatismes : École Nationale de la Magistrature, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Conseils départementaux, Éducation Nationale, etc.

Il mène ses activités de recherche à la fois dans le laboratoire de psychologie de l'Université Paris 13 ([UTRPP](#)) et au [CESP Inserm 1178](#), il est l'auteur de nombreux articles et communications scientifiques et de plusieurs ouvrages.

Thierry Baubet dirige le service universitaire de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictologie spécialisée de l'Hôpital Avicenne (AP-HP) à Bobigny. Il y a développé des consultations du psychotraumatisme à tous les âges de la vie, la cellule d'Urgence-médicopsychologique de Seine-Saint-Denis. En 2019 il a obtenu la création d'un centre régional de soins du psychotraumatisme, et le co-pilotage avec le Pr. Vaiva de Lille du Centre National de Ressources et de résilience.

A titre bénévole, il est membre du conseil scientifique de la [Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Disciplines Associées](#), du conseil d'administration d'[InfoMIE](#), de celui de SOS Victimes 93 ([France Victimes](#)), et de la [Société Française de Médecine de Catastrophe](#). Il préside également le comité d'experts bénévoles « Ensemble Face au Terrorisme » de la Fondation de France.

**Sadek BELOUCIF** - Professeur des Universités-praticien hospitalier, chef de service d'anesthésie-réanimation, Université Paris 13 et Hôpital Avicenne



Sadek Beloucif est professeur et chef de service d'anesthésie-réanimation (Université Paris 13 et CHU Avicenne) à Bobigny (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris).

Intéressé par les questions éthiques, il a été membre du Comité Consultatif National d'Éthique de 1999 à 2007 et a participé à la rédaction de nombreux avis. Il a présidé le Groupe de Réflexion Éthique de la Société française d'anesthésie-Réanimation ainsi que la Section Éthique de l'European Society of Anesthesiology.

Il a été ensuite membre puis Président du Comité d'Orientation de l'Agence de la Biomédecine, commission chargée des questions éthiques de cette instance (comme la garantie de l'équité de l'organisation et de la prise en charge des greffes d'organes, la responsabilité du régime d'autorisation des recherches sur les cellules souches embryonnaires ou enfin les questions d'assistance médicale à la procréation). Il a ainsi été membre du Groupe de travail du Conseil d'État pour la révision des lois de bioéthique et du Comité de Pilotage pour la préparation des États Généraux de Bioéthique. Son implication dans le monde de la santé l'ont conduit à participer à la commission des stratégies de prise en charge de la Haute Autorité de Santé (2015-2018) et à être membre du Directoire du Collège Français d'Anesthésie-Réanimation (depuis 2010). Il préside depuis 2013 le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes, et biologistes des hôpitaux publics (Snam-HP).

Il est l'auteur de 51 articles originaux dans des revues Scientifiques Internationales à Comité de Lecture, 70 chapitres d'ouvrages scientifiques ou articles didactiques et orateur Invité à de nombreuses conférences scientifiques, cours et enseignements.

Il a enfin un engagement sociétal, membre du groupe de réflexion et de propositions sur la laïcité auprès du Haut Conseil à l'Intégration (2012-2013), administrateur de l'émission Islam le dimanche matin sur France 2, et plus récemment président élu du Conseil d'Orientation de la Fondation de l'islam de France.

**Jean-Marie BURGUBURU** - Avocat au Barreau de Paris, ancien Bâtonnier de l'Ordre



Titulaire après la licence en droit et le CAPA de deux diplômes d'études supérieures de la Faculté de droit de Paris (en droit privé et en sciences criminelles) Jean-Marie Burguburu est avocat au Barreau de Paris depuis 1966.

Enseignant, il a été notamment, près de 10 ans, assistant à cette même Faculté (devenue Paris II Assas), ainsi qu'à la Faculté de droit de Bordeaux.

Avocat, Jean-Marie Burguburu a effectué l'essentiel de sa carrière (1966-2010) au sein du cabinet d'avocats d'affaires Gide Loyrette Nouel, puis au cabinet américain Debevoise & Plimpton (2011-2014) et, depuis 2015, au cabinet Charvet Gardel & Associés devenu Burguburu Blamoutier Charvet Gardel & Associés.

Représentant institutionnel, Jean-Marie Burguburu a été élu au Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris (1991-1993), puis à la CNBF, Caisse de retraite des avocats (1992-2004) et Bâtonnier de l'Ordre (2004-2005) et à nouveau au Conseil de l'Ordre (2006-2014), puis au CCBE, le Conseil des Barreaux européens (2008-2012). En 2010, il est élu vice-président de l'Union Internationale des Avocats (UIA), la plus ancienne organisation internationale de la profession (1927) dont il devient président en 2012-2013. Puis, il est élu à la présidence (2013-2014) du Conseil National des Barreaux (CNB), le nouvel organe national de la profession d'avocat créé par la loi de 1990.

Ancien auditeur de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN 35ème session) et de l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ 1ère session), le Bâtonnier Burguburu est actuellement auditeur de l'Institut des Hautes Études du Monde Religieux (IHEMR 5ème session).

Depuis 1983, Jean-Marie Burguburu est administrateur de la holding du groupe de presse Amaury (l'Equipe, le Tour de France, le Rallye Dakar, etc...).

Depuis 1989, il est membre du bureau et depuis 1999 vice-président de la Fondation Lucien Dreyfus (Mulhouse) reconnue d'utilité publique (centre de cardiologie et implantation dans le public des défibrillateurs automatiques DAE).

Depuis 2004, il a été président puis actuellement administrateur de l'association InitiaDroit, reconnue d'utilité publique par laquelle les avocats apprennent les rudiments du droit aux élèves des lycées et collèges.

**Alice CASAGRANDE** - Directrice de la formation, de l'innovation et de la vie associative à la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs, vice-présidente de la Commission de lutte contre la maltraitance du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge et du Comité national Consultatif des Personnes Handicapées



Diplômée de l'institut d'études politiques de Paris, de l'université de Cambridge et titulaire d'une maîtrise et d'un DEA de philosophie éthique, Alice Casagrande s'est spécialisée dans les questions d'éthique et de lutte contre la maltraitance des publics vulnérables et dans ce cadre, elle a contribué au pilotage d'une expérimentation pour le ministère de la cohésion sociale sur le sujet des alertes et signalements en 2013 et 2014. Elle est aujourd'hui vice-présidente de la commission « prévention de la maltraitance, promotion de la bientraitance » commune au Haut Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge et au Comité national des personnes handicapées.

Formateur indépendant et consultant pendant dix ans dans les secteurs de la psychiatrie et de la gériatrie, elle a ensuite rejoint l'Anesm où elle a coordonné l'élaboration des recommandations sur la bientraitance et la maltraitance. De 2009 à 2014, elle a ensuite coordonné la politique qualité et la lutte contre la maltraitance au sein des 400 établissements et services de la Croix-Rouge française. Depuis octobre 2014, elle est directrice formation, innovation vie associative à la Fehap, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés à but non lucratif.

Elle est l'auteur de nombreux articles et de plusieurs ouvrages : Questions d'éthique autour du donneur vivant (2007), Vieillir en institution (2008), Ce que la maltraitance nous enseigne (2012) et un ouvrage collectif, Ethique et Management du soin et de l'accompagnement (2016). Elle enseigne l'éthique et le management à l'université Paris Dauphine et au sein de l'espace éthique Ile-de-France, et elle intervient sur le sujet de la prévention de la maltraitance dans le cursus de la formation initiale des futurs directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux au sein de l'École des Hautes études en Santé Publique.

Alice Casagrande est également membre du comité d'expertise de l'intérêt public au sein de l'Institut national des données de santé et présidente du comité d'éthique du Groupement Hospitalier Kremlin-Bicêtre.

**Alain CORDIER** - Inspecteur général des finances, ancien directeur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, ancien président du directoire de Bayard Presse



Inspecteur général des finances, conseiller spécial du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, membre du comité d'éthique du Lab Santé d'Ile-de-France, du comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie, du conseil scientifique de l'assurance maladie. Il est administrateur de France Parkinson, des fondations Amis de l'Arche, Saint Jean de Dieu, OVE, et du fonds IMMUNOV.

De 2010 à 2017 membre du collège de la haute autorité de santé et président de la commission des stratégies de prise en charge, membre puis vice-président du comité consultatif national d'éthique, vice-président du haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. De 2005 à 2010 en service à l'Inspection générale des finances, président du conseil d'orientation de l'agence de la biomédecine, président du conseil de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, administrateur de la Croix Rouge. De 1997 à 2005 président du directoire de Bayard presse, administrateur du groupe La Poste (président du comité d'audit puis du comité stratégique), trustee of the board of the Assumption College (Worcester, Etats-Unis). De 1986 à 1997 directeur financier puis directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris. Antérieurement chargé de mission à la direction de la prévision du ministère de l'économie.

En 2013 président du Comité des Sages (stratégie nationale de santé), en 2006 du groupe de travail préparatoire à la Conférence de la famille, en 2003 de la commission éthique et professions de santé, en 1999 de la commission sur le livre numérique. Membre en 2012 de la commission de réflexion sur la fin de vie, en 2008 du groupe de travail du Conseil d'Etat sur la révision de la loi de bioéthique, en 2007 de la commission chargée d'élaborer le plan Alzheimer, en 2005 du groupe risques et protection au Centre d'analyse stratégique, de la commission nationale consultative des droits de l'homme de 2006 à 2012.

**Carole DAMIANI** - Docteure en psychologie, directrice de l'association Paris Aide aux victimes



Licenciée en linguistique, titulaire de 2 DESS et d'un doctorat en psychologie clinique et pathologique (prix de thèse) et d'une certification CNU, d'un diplôme universitaire en criminologie, Carole Damiani a exercé essentiellement dans le monde judiciaire.

Tout d'abord psychologue en maison d'arrêt, elle a ensuite exercé comme psychologue à l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM aujourd'hui France Victimes) et à Paris Aide aux Victimes depuis 1990. Elle en est aujourd'hui la directrice. Dans le cadre de Paris Aide aux Victimes, elle a accueilli des victimes d'infractions pénales, d'accidents collectifs et de catastrophes naturelles, et notamment les victimes des différents attentats qui ont frappé la capitale depuis 1995. Elle a organisé les dispositifs d'accompagnements des victimes aux procès dits sensibles à la cour d'appel de Paris.

Elle est aussi formatrice dans diverses institutions et notamment à l'École Nationale de la Magistrature, et enseigne dans différentes universités françaises (Paris, Rennes, Pau, Rouen, Mulhouse, Saint-Denis de la Réunion...) et étrangères (notamment en Suisse). Elle est responsable adjointe du Diplôme universitaire de psychotraumatologie à l'Université Paris VII.

Elle a eu parallèlement une activité de chercheur qui s'est concrétisée par la publication d'ouvrages essentiellement dans le champ de la psychotraumatologie et de la victimologie dont Les victimes paru en 2017, Enfants victimes de violences sexuelles, quel devenir ? (1999), Etre victime, aides et recours (2003), Les mots du trauma, vocabulaire de psychotraumatologie (2010) et Victimes et auteurs de violence sexuelle (2016). S'ajoutent une quarantaine d'articles et de chapitres d'ouvrages collectifs (revues référencées, revue de diffusion, actes de colloques). Elle a été membre du comité de rédaction puis rédacteur en chef de la Revue francophone du stress et du trauma (référéncée B) de 2000 jusqu'à la fin de parution en 2011.

Enfin, Carole Damiani est secrétaire générale de l'Association de langue française des études du stress et du trauma (ALFEST) depuis 1994, membre associé du Centre Européen de Recherches sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (CERDACC) – Université de Haute Alsace depuis 2014, membre du conseil scientifique de France Victimes et membre expert du Conseil d'Administration de l'Office National des Anciens Combattants et des victimes de guerre (ONACVG) – Ministère de la Défense depuis 2015, et membre du conseil scientifique de la revue « Violence », Éditions Maisons des sciences de l'homme depuis 2018.

**Anne DEVREESE** - Directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse



Diplômée de l'institut d'études politiques de Paris, Anne Devreese a suivi la formation des directeurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse au centre national de formation et d'études de Vaucresson en 1997-1998.

Directrice de foyer et de services de milieu ouvert au ministère de la justice pendant près de huit ans, elle est ensuite recrutée par le Département du Nord en 2005 pour exercer les fonctions de directrice adjointe enfance famille jeunesse. Chargée de l'élaboration du volet enfance famille du schéma d'organisation sociale et médico-sociale, Anne Devreese défend une vision inter institutionnelle et interdisciplinaire de la protection de l'enfance. Elle participe au pilotage du diplôme universitaire « adolescents difficiles » dirigé par le professeur Pierre Delion.

En 2010 Anne Devreese devient directrice générale de la SPReNe, une association gestionnaire d'établissements de protection de l'enfance dans le Nord et le Pas de calais. Elle est chargée de réorganiser l'institution pour mieux répondre aux besoins des 2000 enfants accompagnés chaque année. Elle suit en parallèle une formation longue de thérapeute familiale auprès de Mony Elkaim jusqu'en 2014.

Convaincue de la nécessité de soutenir des réponses innovantes, elle entre au conseil d'administration de la Fédération Nationale des Centres Parentaux (FNCP) dont elle assumera ensuite la vice-présidence puis la présidence à laquelle elle renonce en 2014 pour rejoindre le cabinet de Laurence Rossignol.

D'abord chargée de mission puis conseillère de la ministre, Anne Devreese assure la coordination et le pilotage de l'élaboration de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Actuellement directrice générale de l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), Anne Devreese pilote la commission formation du Conseil National de la Protection de l'enfance, et fait partie des membres du bureau du conseil depuis son installation fin 2016.

**Antoine GARAPON** - Magistrat, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice



Magistrat, Secrétaire Général de l'Institut des Hautes Études sur la Justice après avoir été juge des enfants pendant plusieurs années. Co-directeur de la rédaction de la revue *Esprit*, il dirige la collection *Bien commun* aux Éditions Michalon et anime une émission hebdomadaire sur France-culture. Dernière publication : *La justice digitale. Révolution graphique et rupture anthropologique*, PUF, 2018 (avec Jean Lassègue).

**Didier GUERIN - Magistrat**



Licencié en droit et diplômé d'études supérieures en droit privé, Didier Guérin entre à l'École Nationale de la Magistrature le 1er février 1975. Il est nommé juge des enfants au tribunal de grande instance de Reims le 1er février 1977. Il rejoint le ministère de la justice en février 1979 et est affecté au bureau de l'action publique de la direction des affaires criminelles et des grâces. Didier Guérin assure le secrétariat de la commission de révision du code pénal de 1981 à 1983. Il dirige ensuite pendant deux ans le bureau des services de probation au sein de la direction de l'administration pénitentiaire puis est responsable du service de la direction des affaires criminelles chargé de l'élaboration des textes en matière de droit pénal et de procédure pénale et de la coopération pénale internationale.

Il est nommé président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles en janvier 2000 et est promu à la Cour de cassation en janvier 2007 en qualité de conseiller à la chambre criminelle. Il exerce dans le même temps les fonctions de membre de la commission d'instruction de la cour de justice de la République et de membre de la commission des révisions des condamnations pénales.

Didier Guérin est nommé président de la chambre criminelle en juillet 2014 et occupe cette fonction jusqu'en septembre 2017, date à laquelle il atteint la limite d'âge dans ces fonctions. Il assure les fonctions de président du jury des concours d'accès à l'école nationale de la magistrature pour les sessions 2017 et 2018. Il est également membre de la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers et préside l'observatoire de la récidive et de la désistance.

Il vient d'être élu au Conseil supérieur de la magistrature comme représentant des magistrats du siège de la Cour de cassation pour un mandat de quatre ans.

**Astrid KAPTIJN** - Professeure de droit canonique, vice-rectrice sortante de l'Université de Fribourg, Suisse



Depuis 2010, Astrid Kaptijn est professeur de droit canonique à la Faculté de Théologie de l'Université de Fribourg (CH). Depuis mars 2015 jusqu'à fin janvier 2019, elle est vice-rectrice de cette Université.

A fait des études en théologie à Amsterdam, des études en droit canonique latin à Strasbourg et à l'Institut catholique de Paris (licence canonique et DEA). A obtenu une licence en droit canonique des Eglises catholiques orientales à l'Institut Pontifical Oriental à Rome.

Thèse en droit canonique, soutenue conjointement, en 2007, à l'Institut catholique de Paris et à l'Université Paris XI, intitulée : « Les statuts canoniques et les régimes civils des communautés orientales catholiques en France (1821-2000) ».

A enseigné le droit canonique latin et oriental à la Faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris (maître de conférences), ainsi qu'à plusieurs autres universités en France (Lille, Metz, Angers, Aix-en-Provence) et à l'Institut de Théologie à Rouen entre 1997 et 2010.

Vice-doyen de la Faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris de 2001-2010.

Autres activités :

Professeur invitée en droit canonique oriental à la Faculté de droit canonique à Paris, à la Faculté de droit canonique de l'Université de Leuven (BE- flamande) et au Département de droit canonique de l'Université Catholique d'Afrique Centrale à Yaoundé (Cameroun) ;

Membre des conseils scientifiques de plusieurs revues canoniques : L'année canonique (Paris), Monitor Ecclesiasticus (Rome), Apollinaris (Rome), Ephemerides Theologicae Lovanienses (Louvain), Justitia (Bangalore, Inde), Veritas et Ius (Lugano) ;

Présidente de la Société pour le Droit des Eglises Orientales ;

Membre du Conseil des Questions Canoniques de la Conférence des Evêques de France ;

Juge au tribunal interdiocésain suisse de seconde instance ;

Membre de la Commission Théologique et Œcuménique de la Conférence des Evêques suisses ;

Conseillère canonique de l'Association néerlandaise des agents pastoraux ;

A assumé la fonction d'avocate ecclésiastique dans quelques causes disciplinaires et pénales ;

Consultations pour diverses Conférences des Evêques (France, Suisse, Irlande, Angleterre-Ecosse et Allemagne).

**Christine LAZERGES** - Professeure émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ancienne présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme



Agrégée de droit privé et sciences criminelles, docteur en droit, licencié ès lettres, est professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle fut successivement assistante à l'université Paris II Panthéon-Assas, Maître de conférences à l'université de Pau et des pays de l'Adour, professeur à l'université nationale de côte d'Ivoire puis de Montpellier I avant de rejoindre l'université de Paris 1.

Ses travaux de recherche portent essentiellement sur le droit pénal, la politique criminelle et les droits de l'homme. Parmi les publications les plus récentes, outre de nombreux articles, on peut citer quatre ouvrages collectifs de droit comparé publiés aux PUF dans la collection Les voies du droit : Figures du parquet, (2006) ; La victime sur la scène pénale en Europe (2008), La dangerosité saisie par le droit pénal (2011), et aux éditions Dalloz, La minorité à contresens (2015). Citons aussi aux éditions Dalloz, Les grands avis de la CNCDH, dont elle dirigea la publication (2016).

Christine Lazerges a mené de front une carrière universitaire et politique, locale, à Montpellier, puis nationale. Ancienne députée (1997-2002), elle fut vice-présidente de la Commission des lois puis Première vice-présidente de l'Assemblée nationale. Elle présida le Conservatoire national du littoral de 1997 à 2002.

Christine Lazerges a présidé de 2012 à 2018 la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), accréditée par les Nations unies comme l'institution nationale française de protection et de promotion des droits de l'homme, créée en 1947 à l'initiative de Renée Cassin. La CNCDH est assimilée à une autorité administrative indépendante.

Engagée dans le monde associatif, elle fut successivement Présidente-fondatrice de l'Association départementale d'information et d'aide aux victimes de l'Hérault (Présidente de 1983-1989) ; Présidente-fondatrice de l'Association régionale de criminologie Languedoc-Roussillon (ARCLR) (Présidente de 1985-1995) ; Présidente-fondatrice de l'Association départementale de prévention de l'Hérault (APS 34) (Présidente de 2006 à 2014) ; Présidente du club « Droits, Justice et Sécurités » (DJS) think tank juridique de 2010 à 2013 ; Membre du conseil d'administration de la Fondation du protestantisme depuis 2013.

**Laurence MARION** - Haut fonctionnaire



Née en 1977, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de droit public, Laurence Marion est ancienne élève de l'Ecole nationale d'administration. Elle a rejoint le Conseil d'Etat en qualité d'auditeur en 2003. Membre du cabinet du Premier ministre de 2007 à 2009 en tant que conseiller technique chargée des libertés publiques, elle a exercé par la suite la fonction de directrice générale déléguée au sein de l'établissement français du sang dont elle a ensuite présidé le comité d'éthique. A partir de 2013, elle retourne au Conseil d'Etat où elle a exercé différentes fonctions au sein de la section du contentieux (rapporteur public puis assesseur). Elle est l'auteur de nombreuses publications juridiques et a assuré les fonctions de rapporteur général de plusieurs études ou commissions de réflexion (Les relations des cultes avec les pouvoirs publics, Pour que vive la fraternité, La révision des lois de bioéthique). Elle préside également depuis 2018 la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

**Joël MOLINARIO** - Théologien, professeur à l'Institut catholique de Paris, directeur de l'Institut supérieur de pastorale catéchétique



Après des études de philosophie et de pédagogie Joël Molinario est devenu enseignant dans le premier degré dans l'enseignement catholique pour l'Académie de Versailles à partir de 1980 jusqu'en 1995, à plein et temps partiel.

Pour son service civil, il a travaillé pendant 2 années chez les Compagnons Bâtisseurs entre 1982 et 1984. Parallèlement il suit une formation en théologie à l'Institut catholique de Paris. Il obtient la maîtrise en théologie (Licence canonique) en 1991. Il commence à faire des formations de catéchistes et d'enseignants. A partir de 1996 il sera formateur au centre de Formation pédagogique de Versailles (CFP) et à l'ISFEC Ile de France après 2004. Il a été aussi adjoint de direction dans un établissement d'enseignement catholique dans les Yvelines.

A partir de l'an 2000 il commence à enseigner la théologie à l'ISPC, Institut supérieur de pastorale catéchétique, institut international de formation pour des responsables catéchétiques au sein de l'Institut catholique de Paris. Il en devint directeur adjoint en 2012 et puis directeur en 2014.

Il soutient une thèse en 2008 en théologie sur une crise de la catéchèse qui a marqué l'Eglise de France en 1957 (Joseph Colomb et l'affaire du catéchisme progressif, DDB, 2010). Il a ouvert les archives de l'Eglise concernant cette crise à cette l'occasion. Il a publié 12 ouvrages, seul ou comme directeur de publication ainsi que de nombreux articles. Il a été rédacteur en chef et adjoint de plusieurs revues. Il est membre de groupes de recherche internationaux et français en théologie et en anthropologie et directeur du pôle de recherche en théologie des pratiques au sein d'Unité de recherche Religion, culture et société à l'ICP.

Il a été sollicité comme expert au Vatican auprès du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation et notamment comme expert pour la rédaction d'un nouveau Directoire général pour la catéchèse aujourd'hui en fin de rédaction.

Joël Molinario est marié et père de 4 enfants.

**Marion MULLER-COLARD** - Théologienne, docteure de la Faculté protestante de l'Université de Strasbourg, membre du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé



Diplômée de l'Université de Strasbourg, Marion Muller-Colard est titulaire d'un Doctorat de la Faculté de théologie protestante, obtenu en 2006. Parallèlement à ses recherches universitaires, elle s'engage bénévolement en tant que médiatrice pénale à l'Association ACCORD 67.

De 2007 à 2013, elle est aumônier d'hôpital, à Colmar puis à Mulhouse, et poursuit des travaux d'écriture qui la conduiront à publier aux éditions Gallimard un premier roman destiné à la jeunesse (*Prunelle de mes yeux*, 2011).

Elle quitte le ministère de l'aumônerie à la fin de l'année 2013 pour se consacrer à l'écriture. La parution de son essai *L'Autre Dieu. La plainte, la menace et la grâce* (Labor et Fides, 2014, Albin Michel 2017) la conduit à donner de nombreuses conférences pour rendre compte de son analyse du fait religieux et du paradoxe de sa permanence dans un monde sécularisé.

Depuis 2017, elle anime une émission d'étude biblique, diffusée sur France 2 dans le cadre de « Présence Protestante ». Dans cette émission comme dans ses écrits (notamment *Le complexe d'Elie et Éclats d'Évangile*), elle s'attache à se tenir au plus près des textes bibliques, à en interroger leur actualité et à mettre en avant le fossé parfois existant entre les textes originels et les systèmes religieux qui s'en réclament.

Fin 2017, elle est nommée membre du Comité Consultatif National d'Éthique par le Président Emmanuel Macron, parmi les cinq personnalités sollicitées au titre de leur appartenance à une famille philosophique ou spirituelle.

**Stéphane de NAVACELLE** - Avocat aux Barreaux de New-York et de Paris, membre du Conseil de l'Ordre



Stéphane de Navacelle, avocat aux barreaux de New York (2005) et Paris (2008), exerce dans le domaine du contentieux des affaires, en matière pénale, dans le cadre d'enquêtes internes et de la conformité/compliance.

Disposant de 15 ans d'expérience dans le cadre d'enquêtes internes en France et à l'étranger, menées pour partie en lien avec des autorités françaises, étrangères ou internationales, Stéphane de Navacelle a développé un savoir-faire et des méthodes permettant la détermination de faits complexes intervenus dans le cadre d'organisations composites. Il conseille des entreprises dans la mise en place et l'audit de programmes éthiques, conformité/compliance ; à ce titre il a été nommé Moniteur indépendant en matière de conformité sur le fondement d'un Accord de règlement négocié par un groupe européen avec la Banque Mondiale (2018).

Stéphane de Navacelle participe régulièrement à des colloques et est consulté par les acteurs publiques sur les questions relatives aux enquêtes internes et réglementaires en Europe, en Afrique et aux Etats-Unis.

Membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris (2017-2019), Stéphane de Navacelle est Secrétaire de la Commission international, de la Sous-commission prospective pénal ainsi que membre de la Commission de déontologie du secret professionnel (dont il a été Secrétaire) et de la Commission de déontologie du conflit d'intérêt ; il a été instructeur déontologique.

Stéphane de Navacelle a été nommé Observateur par le Procureur du Tribunal International pour le Rwanda (TPIR) (2009) dans le cadre de procédures renvoyés à la France, administrateur d'une Fondation reconnue d'utilité publique (2010-2016) et nommé Fellow de l'American Bar Foundation (2016).

Stéphane de Navacelle est titulaire d'une maîtrise en droit et MIEJA II de l'université de Paris X Nanterre (2003), élu étudiant au conseil d'administration de l'université, et d'un Master of Laws LL.M. de l'Université de Chicago (2004).

**Philippe PORTIER** - Historien et sociologue, premier vice-président de l'Ecole pratique des hautes études



Philippe Portier est premier vice-président de l'École Pratique des Hautes Études (PSL-Sorbonne). Spécialiste des questions relatives au rapport politique/religion dans les sociétés contemporaines, il est l'auteur de plus de deux cents articles et chapitres de livres, et d'une vingtaine de livres en nom propre ou collectif, parmi lesquels on retiendra *La pensée de Jean-Paul II*, *La critique du monde moderne*, 2006, et *L'État et les religions en France. Une sociologie historique de la laïcité*, 2016.

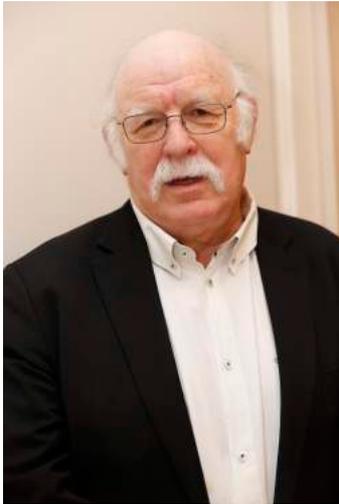
Après avoir suivi des études de droit et de sciences économiques, et soutenu une thèse de doctorat d'Etat en science politique, il est reçu au concours d'agrégation de science politique en 1995. Il est affecté la même année, en tant que professeur des Universités, à l'Université Rennes I où il restera en poste jusqu'en 2007. Il y sera directeur de l'École doctorale Droit, Science politique et Philosophie et co-directeur du Centre d'études et de recherches autour de la démocratie.

En 2007, il est élu directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études sur la chaire Histoire et sociologie des laïcités. Il est nommé la même année directeur du Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (CNRS), qu'il a dirigé jusqu'en 2018. En novembre 2018, il est élu Premier Vice-Président de l'École Pratique des Hautes Études.

Après avoir été membre pendant douze ans du Conseil national des Universités (2004-2016), il a créé en 2016, avec le professeur Alain Dieckhoff, l'Observatoire international du religieux en coopération avec le Ministère des Armées. Il est par ailleurs membre du comité d'experts de l'Observatoire national de la laïcité. Il préside, depuis 2018, avec l'Inspecteur général Vincent Duclert, la commission chargée de l'élaboration des programmes d'Enseignement moral et civique des lycées.

Il est de surcroît professeur à Sciences Po Paris et expert pour les sciences humaines et sociales auprès de l'European Research Council. Membre des comités scientifiques ou éditoriaux de plusieurs revues, il dirige la collection Sciences des Religions aux Presses Universitaires de Rennes et co-dirige la collection Bibliothèque de Science Politique aux Classiques Garnier.

**Jean-Pierre ROSENCZVEIG** - Magistrat honoraire, membre du bureau du Conseil national de la protection de l'enfance, membre du Collège droits des enfants auprès du Défenseur des droits, expert UNICEF, enseignant à Nanterre en Droit pénal des mineurs auteurs et victimes



Jean-Pierre Rosenczveig, magistrat honoraire depuis juin 2014 après avoir été sur deux séquences - 1974-1981 puis 1993-2014 - juge des enfants - et au final président du plus grand tribunal pour enfants de France.

Entre 1981 et 1984 il a été conseiller technique au Cabinet de la ministre de la famille et à ce titre responsable du dossier enfants maltraités et ASE, rédacteur de la loi du 6 juin 1984 et des circulaires sur l'enfance maltraitée de 1983, concepteur des opérations VVV.

Concepteur puis directeur de l'institut de l'enfance et de la famille de 84 à 92, établissement public en charge de diffuser l'information sur thèmes enfance et famille.

Militant associatif, notamment président du Bureau international des droits de l'enfant jusqu'en 2015, président d'ESPOIR association centenaire comptant 23 services de protection de l'enfance et 475 TS en région parisienne et de l'ACREN, association des Citoyens Réservistes de l'Education nationale qu'il a créé en 2015.

Président de la commission « Enfances, jeunesses, Familles » de l'UNIOPSS, et à ce titre membre du bureau du Conseil national de la protection de l'enfance.

Membre du collège Droits des enfants auprès de Défenseur des droits.

Auteur de nombreux ouvrages sur les droits des enfants et sur la protection de l'enfance.

Blogueur depuis 10 ans sur [lemonde.fr](http://lemonde.fr).

Enseignant à Nanterre en Master 2 Droit pénal des mineurs auteurs et victimes

Coauteur notamment du premier rapport officiel sur la bioéthique (1986), président de la commission la déontologie en travail social (2007), et sur les droits des enfants (2014), et régulièrement auditionné sur le droit des mineurs, récemment sur la loi Schiappa.

Expert auprès de l'UNICEF et de l'Union européenne sur les droits des enfants.

**Florence THIBAUT** - Professeure de psychiatrie et d'addictologie à la Faculté de médecine Paris Descartes, médecin adjoint du chef de service de psychiatrie-addictologie au CHU Cochin, membre de l'Institut de psychiatrie et neurosciences de Paris (INSERM U 894), présidente honoraire de la World Federation of Societies of Biological Psychiatry, présidente de l'International Association of Women's Mental Health



Florence Thibaut est professeur de Psychiatrie depuis 1998. Adjointe au chef de service de Psychiatrie et Addictologie au CHU Cochin, elle coordonne les activités d'addictologie.

Elle enseigne à la Faculté de Médecine Paris Descartes.

Elle exerce son activité de recherche au sein de l'Institut de Psychiatrie et Neurosciences (INSERM U 894, Paris) et a publié plus de 200 articles scientifiques. Psychiatre et endocrinologue, elle a publié les premiers articles sur l'utilisation de traitements hormonaux chez les délinquants sexuels.

Florence Thibaut est auteur de plusieurs ouvrages dont Les Abus sexuels : des clefs pour aider, comprendre et prévenir, publié chez O Jacob en 2015 et Approche Psychiatrique des déviances sexuelles chez Springer Verlag en 2012.

Elle a été la première femme à présider la [World Federation of Societies of Biological Psychiatry](#) de 2009 à 2013 et va présider l'[International Association of Women's Mental Health](#) à partir de mars 2019. Elle a organisé plusieurs congrès internationaux et présidera le [congrès mondial sur la santé mentale des femmes](#) qui aura lieu à Paris (Cité Universitaire) du 5 au 8 mars 2019.

Elle a été membre de l'Expert Committee on Drug Dependence de l'Organisation Mondiale de la Santé de 2015 à 2018 et de la Commission d'Autorisation de Mise sur le Marché de l'ANSM entre 2007 et 2012.

Elle est médecin coordonnateur pour la justice depuis 1998.

Elle a coordonné les recommandations nationales publiées en 2010 sur la prise en charge des auteurs d'agressions sexuelles sur mineurs (Haute Autorité de Santé). Elle a également coordonné les recommandations internationales sur la prise en charge des adultes auteurs d'agression sexuelles et celle portant sur les adolescents agresseurs sexuels.

## Jean-Pierre WINTER - Psychanalyste



Psychanalyste et essayiste. Ancien enseignant de psychopathologie de l'enfant à l'Université de Louvain la Neuve (Belgique) et enseignant à l'Université populaire du judaïsme.

Il a été formé à la psychanalyse par Jacques Lacan au sein de l'École Freudienne de Paris. Après la dissolution en 1980 de l'EFP il co-fonde le Mouvement du Coût freudien dont il est l'actuel Président (association membre de l'Inter associatif européen de psychanalyse).

Après avoir exercé la psychothérapie d'enfants au CMPP de Lons-le-Saunier dans les années 70 et supervisé le fonctionnement des personnels d'un Foyer d'hébergement pour jeunes adultes en errance (à Bagnolet), il se consacre aujourd'hui à une pratique privée et à divers séminaires de recherches et de formation à Paris et en province (Montpellier, par exemple).

Souvent sollicité par les médias pour répondre à diverses questions en lien avec la psychanalyse, la pédagogie ou la politique, Jean-Pierre Winter est régulièrement invité par les Commissions parlementaires de l'Assemblée Nationale ou du Sénat en tant qu'Expert des questions de filiation. Il a été auditionné sur ce sujet notamment par le Comité consultatif national d'Éthique.

Jean-Pierre Winter est l'auteur de nombreux ouvrages et a collaboré à plusieurs encyclopédies sur la famille, la Naissance, la religion, etc.

Il est l'auteur, entre autres, de :

Les hommes politiques sur le divan (Calmann-Lévy) ;

Les errants de la chair (Calmann-Lévy et poche Payot), Prix Œdipe 1998 ;

Les images, les mots, le corps. Dialogue avec Françoise Dolto (Gallimard) ;

Stupeur dans la civilisation (Pauvert) ;

Transmettre (ou pas) (Albin-Michel) ;

Peut-on croire à l'amour ? Avec Nathalie Sarthou-Lajus (Le Passeur) ;

Homoparenté (Albin-Michel) ;

L'avenir du Père (Albin-Michel).

Par ailleurs il a publié de nombreux articles dans diverses revues psychanalytiques et dans la revue Études.

## Composition de l'équipe support de la Commission

**Sylvette TOCHE** - Secrétaire générale



Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un DESS d'urbanisme et d'un doctorat d'études politiques, Sylvette Toche a effectué toute sa carrière au sein du Groupe ADP où elle a exercé des fonctions opérationnelles (gestion d'infrastructures complexes, assistance à maîtrise d'ouvrage) et transversales (stratégie, organisation, contrôle interne et audit).

Responsable de la gestion des aérogares et des parcs de stationnement de l'aéroport d'Orly de 1992 à 1996, elle a ensuite été en charge des dossiers stratégiques d'Aéroports de Paris et a œuvré, auprès du directeur général, à la réorganisation de l'établissement public en 2003, dans la perspective de sa transformation en société anonyme, puis d'ouverture de son capital.

Secrétaire Générale de l'entreprise de 2004 à 2006, elle a été directrice de l'audit du Groupe de 2007 à 2015 et est actuellement retraitée.

De 2011 à 2017, elle a siégé au titre de personnalité qualifiée au sein du comité ministériel d'audit comptable et financier, puis du comité ministériel d'audit interne du Ministère de la Défense.

De 2012 à 2018, elle a été membre du comité des risques et du contrôle interne de la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Depuis 2016, elle est vice-présidente du comité d'audit du conseil départemental de la Seine Saint-Denis

Depuis 2017, elle est membre du conseil d'administration de l'ONG Transparency International France.

**Olivier GARIAZZO** - Rapporteur général



Haut fonctionnaire, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un MA in International Studies de l'Université de Stellenbosch (Afrique du Sud).

**Camille CLAUSSE-PUJO** - Chargée de mission



Titulaire d'un BA in Political Science de Georgia College (Etats-Unis) et d'un MA in International Relations de St. Mary's University (Etats-Unis)

## ANNEXE 2

### LETTRE DE MISSION



**Monsieur Jean-Marc SAUVÉ**  
*Vice-président honoraire du Conseil d'Etat*

2018/GP/VM/ORD/CC/50

Paris, le 20 novembre 2018

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs mois maintenant, différentes affaires d'abus sexuels sur mineurs commis par des clercs ou des religieux ont éclaté dans notre pays. Ces drames sont plus ou moins récents et ont été traités de manières diverses par les autorités qui avaient à en juger. Le scandale provoqué par ces abus commis par des clercs ou des religieux est bien réel et il est un démenti de notre engagement, au nom de l'Évangile, auprès des plus fragiles et des plus vulnérables. Le traitement de ces affaires, dans les décennies passées, n'a pas manqué de provoquer incompréhension, colère, méfiance. La souffrance des victimes continue à s'exprimer largement. Le retentissement, dans l'opinion publique catholique mais plus généralement au sein de la société française, des crimes pédophiles commis par des clercs et des religieux dans d'autres pays n'a pas manqué d'ajouter au trouble existant.

Au début des années 2000, la Conférence des évêques de France avait accompli un important travail, faisant des préconisations et insistant sur la prévention. Depuis avril 2016 de nouvelles mesures ont été annoncées et mises en œuvre dans différents domaines.

Pour faire la vérité sur les abus sexuels sur mineurs commis par des clercs et des religieux dans notre pays, il a semblé à la Conférence des évêques de France et à la Conférence des religieux et religieuses de France qu'il était indispensable et nécessaire qu'une commission indépendante puisse faire la lumière sur ce qui s'est passé et donne un avis et des préconisations par rapport aux mesures prises.

Nous vous remercions vivement d'avoir accepté de prendre la présidence de cette commission.

- fasse la lumière sur les abus sexuels commis sur mineurs et personnes vulnérables au sens où le droit entend ce terme, depuis les années 1950 jusqu'à maintenant ;
- étudie la manière dont ont été traitées ces affaires, en tenant compte du contexte des époques concernées ;
- évalue les mesures prises par la CEF comme par la CORREF depuis les années 2000 pour faire toutes les préconisations que vous penserez utiles.

Pour mener à bien cette mission, vous constituerez une commission en choisissant ses membres. Vous disposerez de locaux et des ressources nécessaires pour effectuer vos travaux que nous souhaiterions voir aboutir par la remise d'un rapport public d'ici 18 mois à 2 ans. Vous pourrez accéder aux archives des diocèses et congrégations religieuses et procéder aux auditions nécessaires.

En vous remerciant vivement de votre engagement qui sera une aide précieuse pour les victimes et leurs proches, pour l'Eglise, et nous le souhaitons, pour la société française dans son ensemble, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre respectueuse considération.



+ Georges PONTIER  
Archevêque de Marseille  
Président de la Conférence des évêques de France



Sœur Véronique MARGRON  
Présidente de la Conférence  
des religieux et religieuses de France